



RÈGLEMENT du VIDE-GRENIERS du DIMANCHE 10 Juin 2018

MODALITÉS:

- Les emplacements sont à réserver au plus tard le 01 juin 2018 dans la limite des places disponibles.
- Les réservations seront valables uniquement accompagnées de leur paiement et d'une copie de pièce d'identité.
- Toute inscription reçue incomplète sera considérée comme nulle.
- Toute inscription est définitive dès son paiement effectué - aucun remboursement ne sera fait sur annulation de l'exposant
- Paiement par chèque: il sera libellé à l'ordre de "RUGBY CLUB ANNEMASSE"
- Vide-greniers ouvert **exclusivement aux particuliers - aucun professionnel n'est autorisé.**
- Les exposants ne sont pas autorisés à vendre boissons ou nourritures, sous quelque forme que ce soit.
- Les exposants déclarent renoncer à tout recours contre l'organisateur "RUGBY CLUB ANNEMASSE" en cas de vol, détériorations ou dommages matériels, pendant la manifestation et sur leur emplacement.
- **Sur décision de l'organisateur exclusivement, annulation et remboursement en cas de très fortes intempéries.**

TARIFS:

Tarif emplacement:	10 euros pour 3,00 m (longueur minimale)
Tarif supplémentaire:	5 euros pour 1,50 m supplémentaire
1 table en location:	10 euros
1 voiture sur l'emplacement:	10 euros

Les véhicules volumineux ou avec remorque ne sont pas autorisés à stationner sur l'emplacement.
Gratuité pour les véhicules des personnes handicapés, sur présentation de la carte officielle.

ACCÈS AU STADE DE RUGBY HENRI JEANTET rue Clément Ader (à côté KFC et aérodrome, par route de Thonon)

A PARTIR DE 6h00 et avant 8h00

Ouverture du portail / accueil des exposants / dépose et installation des stands

ATTENTION ! Sens unique:

ENTRÉE des véhicules par la rue Clément Ader, côté route de Thonon

SORTIE des véhicules côté Foot, par la rue du Stade, route de Taninges

PARKING pour les exposants, rue du Stade

NB: Aucun véhicule ne pourra circuler, à partir de 8h00, dans le périmètre de la vente situé sur le complexe sportif des 2 stades Jeantet.

De 8h00 à 17h30 Dès 17h30

Ouverture aux visiteurs

Les marchandises non vendues doivent être évacuées par l'exposant lui-même, lors de son départ.
Circulation des véhicules à nouveau possible dans le périmètre de vente.

Attention ! Sens unique:

ENTRÉE des véhicules côté Foot, par la rue du Stade, route de Taninges

SORTIE des véhicules côté Rugby, par la rue Clément Ader, route de Thonon

Si besoin, l'organisateur se donne le droit de modifier l'heure de réouverture des accès aux véhicules avant 17h30.
Les exposants en seront avertis.

Date: _____ **Nom:** _____ **Prénom:** _____

Signature précédée de la mention "**règlement lu et approuvé, bon pour accord**"

Document à fournir:

Ce règlement dûment signé

Attestation d'inscription "personne physique" dûment complétée

Photocopie de la pièce d'identité recto-verso

Paiement par chèque à l'ordre de RC ANNEMASSE



Organisateur: RUGBY CLUB ANNEMASSE

Adresse du Club : 9 rue du Stade 74100 Vétraz Monthoux

Adresse du siège: Maison des Sports 14 avenue Henri Barbusse 74100 Annemasse

Attestation - Inscription Vide-Greniers

Personne physique

VIDE-GRENIERS du DIMANCHE 10 Juin 2018 à ANNEMASSE

Je soussigné(e), Nom: _____ **Prénom:** _____

Né(e) le _____ à, ville: _____ Code postal: _____

Adresse: _____

C.P.: _____ Ville: _____

Tél 1: _____ Tél 2: _____ Email: _____

Titulaire de: * Carte National d'identité / Passeport / Carte de séjour N°: _____

*barrer la mention inutile

Délivrée le: _____ par: _____

N° immatriculation du véhicule utilisé: _____

Déclare sur l'honneur: - de ne pas être commerçant(e)

- de ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L310-2 du Code de commerce)

- de non-participation à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile
(Article R321-9 du Code pénale)

- je certifie exacts les renseignements ci-dessus et m'engage à respecter les dispositions prévues aux articles L 310-2, R 310-8 et R 310-9 du Code de commerce.

RÉSERVATION: _____ m au prix de 10 € pour 3.00 ml = _____ €

+ _____ m supplémentaire au prix de 5 € pour 1.50 ml = _____ €

OPTIONS: + _____ location table au prix unitaire de 10 € = _____ €

+ _____ véhicule sur emplacement au prix unitaire de 10 € = _____ €
(véhicule volumineux ou avec remorque NON autorisé à stationner sur site)

TOTAL DU = _____ €

Fait à _____ le _____.

Signature:

Ci-joint mon règlement de _____ € pour l'emplacement réservé comme ci-dessus,

par chèque n° _____ Banque _____

Document à retourner complétés et signés à:
Rugby Club Annemasse 9 rue du Stade 74100 Vétraz-Monthoux

(Attestation + règlement devant être retourné à l'organisateur, qui les joindra au registre pour remise au Maire de la Commune d'organisation)

Adresse postale : Rugby Club Annemasse 9 rue du Stade 74100 VETRAZ-MONTHOUX

Adresse Siège : RC ANNEMASSE – Maison des Sports – 14 avenue Henri Barbusse – 74100 ANNEMASSE - France

Adresse Terrain : Stade Henri Jeantet – rue Clément Ader – 74100 ANNEMASSE – Affilié FFR n° 4007F au Comité des Alpes Rugby

Tél: 04.50.87.01.80 ou 07.83.68.17.14 - Email : rugbyrca74@gmail.com - Site : www.rugbyclubannemasse.fr

Association loi 1901 n° W743000695 créée en 1958 – Agrément Jeunesse & Sports n° 9606 – SIRET 452.757.008.00027 – APE 926C